



# Dirigeants et encadrement : Quelle responsabilité face aux accidents du travail et maladies professionnelles

Mesurer sa responsabilité (civile et pénale) et mettre en place les outils de prévention adaptés pour prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles.

### OBJECTIFS :

1/ Évaluer le risque accidentel et ses incidences juridiques : la responsabilité civile et pénale

2/ Comprendre l'impact d'un accident du travail sur l'entreprise (matériel et financier)

3/ Comprendre la responsabilité et le rôle de chacun

4/ Identifier les principaux leviers d'action pour une politique de prévention

### PUBLIC :

Chefs d'entreprise, cadres dirigeants et salariés en charge des questions de prévention des risques professionnels.



**Durée 1 jour**  
(7 heures)



**Tarif :** Consulter  
notre calendrier

### PREREQUIS :

Connaissance de base en prévention des risques professionnels.



### PROGRAMME :

#### Les grands principes de la prévention (0,5h) :

- Hiérarchie des sources de droit,
- Danger et risque,
- Présomption d'imputabilité,
- L'obligation de sécurité,
- Les 9 principes de prévention.

#### L'accident du travail et la maladie professionnelle (1h) :

- Accident du travail, définition et mise en jeu de la reconnaissance,
- Maladie professionnelle, les tableaux et la procédure de reconnaissance,
- L'arbre des causes.

#### Le document unique d'évaluation des risques (0,5h) :

- Obligation réglementaire,
- Les grandes familles de risques,
- Exemple de méthodologie d'évaluation des risques.

#### La responsabilité civile, la responsabilité pénale (1h30) :

- Responsabilité civile, qui dans l'entreprise ? Comment ? La faute inexcusable,
- La responsabilité pénale, face au code du travail et au code pénal. Quelle mise en jeu ? Peines encourues,
- La délégation de pouvoir.

#### Cas pratique pour illustrer la responsabilité de chacun dans l'entreprise : réflexion en commun autour d'une vidéo INRS (1h30).

#### Focus thématiques (2h) :

- Les entreprises extérieures (0,5h),
- L'accueil des nouveaux embauchés (0,5h),
- La conformité des équipements (0,5h),
- Les habilitations des salariés (0,5h).

#### Méthode et moyens pédagogiques :

Alternance d'apports théoriques et exercices avec échanges de pratiques, remise d'un support pédagogique.

#### Modalité d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.